

# Continuons à trier !

Bon élève sur la qualité du tri, les habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération, ont trié chacun plus de 100 kg d'emballage recyclable en 2015, économisant ainsi de l'énergie et des matières premières.

Néanmoins, la qualité du tri a tendance à se dégrader. Entre 2014 et 2015, les erreurs de tri présentes dans le bac jaune sont ainsi passées de 4,2 kg à 5,7 kg/habitant. Pour l'année 2015, le coût de tri lié à ces erreurs s'est élevé à 88 500 € pour la collectivité.

## Pour éviter les erreurs, quelques règles simples:

- Tous les emballages en acier, aluminium, briques alimentaires, et les petits cartons vont dans le bac jaune de tri.
- Pour les emballages en plastique : seuls les bouteilles et les flacons, avec leurs bouchons sont recyclés. Les bouteilles d'huile, flacons de vinaigrette, ketchup, mayonnaise et vont dans le bac jaune de tri
- Pour le verre, bouteilles, pots, bocal vont tous dans le conteneur à verre – attention la vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.
- Les papiers vont eux tous dans le conteneur à papier, même les enveloppes avec fenêtre, feuilles de papiers, annuaires, livres ...

## Autres astuces à connaître :

- Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider (ne pas gaspiller d'eau)
- Laisser les emballages en vrac (sans sac) et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.



## Triez-vous vos emballages de la salle de bain ?

Si 87% des Français trient leurs emballages, seuls 44% le font de manière systématique. Et quand on regarde de plus près, les emballages de cosmétiques et produits d'hygiène sont parmi les moins bien triés. Bouteilles de shampoing, cartonnette du dentifrice, aérosols de laque,... les emballages recyclables ne manquent pourtant pas dans la salle de bain!